

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Éducation / Gratuité : dans le confessionnel, la mesure ne concerne que les apprenants orientés par la tutelle

À l'issue d'une réunion avec l'ensemble des responsables administratifs de son département, la ministre de l'Éducation nationale, Camélia Ntoutoume-Leclercq, a apporté des éclaircissements sur la gratuité des frais d'inscription et de réinscription dans les établissements confessionnels décidée par les nouvelles autorités du pays. De quoi édifier les uns et les autres sur cette question cruciale cette semaine de rentrée administrative.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

Au lendemain de sa prestation de serment, mardi, la ministre de l'Éducation nationale, Camélia Ntoutoume-Leclercq, entourée du secrétaire général dudit ministère, Valentin Mbouma, et de plusieurs responsables administratifs, a présidé un comité de direction. Ce conclave qui a réuni mercredi les responsables des établissements, avait comme principal point inscrit à l'ordre du jour, la rentrée scolaire à venir. À moins d'une semaine de celle-ci, l'heure est à la mise au point et à la vérification des infrastructures disponibles. "Il s'agissait de faire un point global avec les collaborateurs sur la rentrée scolaire. Sur l'ensemble du territoire national, nous avons vu que la rentrée administrative est effective. Nous avons aussi mis un accent sur la gratuité des frais d'inscription et de réinscription dans les établissements. Il faut préciser que pour les établissements confessionnels, il s'agit uniquement des élèves qui sont orientés par le ministère de l'Éducation nationale. Il ne faut pas faire d'amalgame.

Pour les parents qui ont décidé d'inscrire les enfants dans ces établissements confessionnels ou privés, cette mesure ne les concerne pas. Ce n'est pas du ressort du ministère de les accompagner", a précisé Camélia Ntoutoume-Leclercq.

Avant d'ajouter que "le ministère fait des efforts pour mettre des structures d'accueil à leur disposition et il y a parmi eux des parents qui refusent l'orientation de la tutelle. Dès l'instant où ils refusent cette orientation, cela signifie qu'ils ont pris des dispositions pour assurer la scolarité de leurs enfants et nous respectons leurs décisions".

À noter qu'au cours de cette même séance de travail, un point d'attention a été mis sur la réforme curriculaire qui concerne aussi bien l'enseignement général que l'enseignement technique. De même, la question des infrastructures a été abordée dans la mesure où "nous avons de nouveaux établissements qui sont sortis de terre, notamment à Bikele-Ziwak, à Montalier-Transfo. Il y a également des extensions avec le complexe d'Awendje qui est un grand établissement. Sans compter les services spécialisés comme la nouvelle imprimerie du ministère et le service d'hygiène et de santé scolaire", a-t-elle ajouté.

L'idée est donc, au sortir de ce comité de direction, pour la membre du gouvernement et ses collaborateurs d'amorcer cette rentrée de classe dans un climat de sérénité.

"Il fallait qu'on fasse un point pour savoir quels sont les établissements opérationnels. Nous allons encore nous rendre sur le terrain cette semaine, au-delà des comptes rendus, pour constater l'effectivité des infrastructures disponibles pour cette rentrée des classes", a conclu la ministre en charge de l'Éducation.



Une vue du comité de direction présidé par la ministre de l'Éducation nationale, Camélia Ntoutoume-Leclercq.

Quid de la dette de l'État envers les établissements confessionnels ?



H.N.M
Libreville/Gabon

À l'heure où la gratuité des frais de scolarité dans les établissements publics et confessionnels est décidée par les nouvelles autorités du pays, de nombreuses questions restent en suspens. Notamment celle liée au règlement de la dette de l'État envers les établissements confessionnels.

Si par le passé des responsables de certains de ces établissements sont montés au créneau pour

dénoncer cette situation, la donne semble avoir changé, au point que ces créances sont en voie de règlement final. C'est du moins l'avis de la première responsable du ministère de l'Éducation nationale, Camélia Ntoutoume-Leclercq.

"Nous avons fait un travail titanesque et de fond en ce qui concerne la dette du ministère envers nos établissements partenaires. Nous avons payé plus de trois ans d'arriérés dès l'année dernière, il nous reste trois ou quatre établissements sur l'année 2022 et le paiement

de l'année 2023. Je tiens à dire que l'année en cours s'achève en décembre, c'est une affaire d'écriture comptable, donc la première chose à faire est de rembourser les parents d'élèves sur ce qui a été perçu pour les années dont la dette a été réglée", a-t-elle souligné.

Au niveau des établissements confessionnels, "l'État paie avec du retard, mais il paie tout de même. On ne peut rembourser que ce qui nous a été payé. Pour un élève qui a fréquenté dans nos établissements, ce n'est pas à nous de préfinancer ses études."